

Politique en cas d'orage

Aucune partie ne sera annulée à l'avance à cause du mauvais temps. Toutefois, une partie doit être retardée, arrêtée ou annulée pour une des raisons suivantes :

1. À l'heure officielle du début de la partie, il faudra ne pas avoir entendu le tonnerre ou vu un éclair 30 minutes avant le début de la partie. Si tel n'est pas le cas, la partie est retardée pour atteindre un délai de 30 minutes après le dernier tonnerre ou éclair.
 - La décision est prise par les responsables de la soirée¹.
2. Si au cours de la partie, on entend le tonnerre ou voit un éclair, la partie doit impérativement être arrêtée et il faudra attendre 30 minutes, sans tonnerre ou éclair, avant de pouvoir reprendre la partie.
 - La décision est prise par les responsables de la soirée¹.
3. Lorsque des accumulations d'eau sont visibles sur le terrain ou que les crampons en endommagent facilement la surface, la partie doit être annulée.
 - La décision est prise par :
 - Les responsables de la soirée en analysant l'état du terrain;
 - Par Ultimate Joliette ou la Ville de Joliette, quand le mauvais état du terrain peut être constaté bien avant le début de la partie (c'est le seul cas où l'annonce de l'annulation de la partie peut être fait à l'avance)².
4. Suivre le dicton : « Si vous pouvez voir l'éclair, fuyez ; si vous pouvez entendre le tonnerre, évacuez ».

Le conseil d'administration de Ultimate Joliette

¹ Les retards ou interruptions des parties ne seront pas communiqués via la page Facebook de Ultimate Joliette.

² Toute décision prise à l'avance sera communiquée, dès la prise de décision, via la page Facebook de Ultimate Joliette.